

Télécommunications d'entreprise - Concurrence

Kosc Telecom annonce la poursuite de son activité

Paris, le 4 décembre 2019

À la suite de l'audience devant le Tribunal de commerce de Paris du 3 décembre au cours de laquelle il a été fait droit à une demande d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à son bénéficiaire, Kosc Telecom, fournisseur de connectivité très haut débit pour les opérateurs de services numériques aux entreprises annonce la poursuite de son activité et le lancement d'un appel d'offres auprès de candidats à l'adossement et/ou à la reprise afin de continuer de financer sa croissance.

Le Tribunal de commerce de Paris a rendu hier son jugement à la suite d'une demande d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de Kosc Telecom.

Il a été décidé que Kosc Telecom bénéficiera d'une période d'observation de six mois au cours de laquelle son activité se poursuivra avec l'assistance de son administrateur judiciaire désigné par le Tribunal dans ses intérêts.

Cette procédure a pour but de permettre à Kosc Telecom de maintenir son activité et ses emplois tout en lui permettant de prendre sereinement toutes les mesures utiles en vue de son redressement.

La décision du Tribunal de commerce permettra également à Kosc Telecom le lancement d'un appel d'offre en vue du choix d'un candidat à l'adossement et/ou à la reprise, une dizaine de candidats industriels et/ou financiers s'étant par ailleurs d'ores et déjà fait connaître.

Antoine Fournier, directeur général de Kosc Telecom déclare : *« Cette décision du Tribunal de commerce de Paris ouvre la voie à une poursuite de notre activité. Elle permettra en particulier l'accroissement du parc nécessaire à nos clients opérateurs dans un contexte de croissance des commandes qui, faut-il le rappeler, n'a pas cessé d'augmenter en dépit de la situation. »*

Yann de Prince, président de Kosc Telecom déclare : *« La concurrence que nous avons introduite sur le marché de l'accès à la fibre pour les PME française ne pouvait pas disparaître ! Nous sommes confiants dans l'avenir et la pérennité du modèle que nous avons créé. »*

À propos de Kosc Telecom

Créé en mars 2016, Kosc Telecom est le premier réseau télécom à fournir de la connectivité CaaS (Connectivity as a Service) aux opérateurs en France. Avec une infrastructure de pointe, connectant plus de 200 agglomérations, Kosc Telecom ouvre la voie à la migration des entreprises vers la fibre. Grâce à sa solution CaaS, complètement intégrée et automatisée (Extranet & API), Kosc Telecom s'engage à faire vivre la meilleure expérience à ses clients.

Pour plus d'informations : www.kosc-telecom.fr

Contacts Presse :

Cynthia Trules - +33 1 86 95 86 95 - cynthia.trules@kosc-telecom.fr

Stéphanie Lefebvre - +33 1 46 99 10 83 - slefebvre@aromates.fr